



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com

Union
syndicale
Solidaires

Lundi 16 octobre 2017

Prévoyance ArianeGroup Une négociation complexe

Il faut retenir qu'il y a de très nombreuses différences entre les accords ex-AIRBUS et ex-SAFRAN. Il est impossible d'en faire un résumé simplement.

La Prévoyance fait l'objet d'une négociation avec pour objectif l'harmonisation des dispositifs issus des périmètres Airbus et Safran. Ce dossier est relativement technique et il recouvre deux domaines distincts tout aussi importants l'un que l'autre :

Le « Petit Risque » → Frais de santé (frais médicaux courants, hospitalisation, optique, dentaire, etc.)

Le « Gros Risque » → Incapacité temporaire, Invalidité, Décès

Dans les deux cas, il faut tenir compte des prestations, des cotisations et de leur répartition entre Salarié/Employeur. Cette approche très simplifiée pourrait laisser penser que la négociation d'un accord ARIANE GROUP sera chose facile. Mais en réalité, il y a de nombreux écueils.

➤ **Des différences entre les accords Ex AIRBUS et Ex Safran**

Les accords Ex Airbus diffèrent en fonction de la catégorie socio-professionnelle (taux de cotisations, garanties « Gros Risque »). Pour les frais de santé, les remboursements sont les mêmes pour tous les salariés mais les taux de cotisations sont différents. Pour le « Gros Risque », les cotisations et les prestations sont différentes. Par exemple, le capital Décès de base pour un salarié sans enfant à charge est de 310% du salaire annuel de base pour les cadres et assimilés contre 150% pour les autres salariés.

Pour les Ex SAFRAN, il y a un seul accord (*) applicable à tous les salariés et sans distinction de catégorie socio-professionnelle. Les garanties de base sont les mêmes tout en tenant compte du fait que les cotisations sont en tout ou partie proportionnelles au salaire et que les prestations pour le « Gros Risque » sont proportionnelles au salaire.

Pour faire le parallèle avec Airbus sur l'exemple précédent du capital décès, l'accord SAFRAN prévoit un capital de base de 250% du salaire annuel brut (et non pas salaire annuel de base) pour un salarié célibataire et 325% pour un salarié marié sans enfant à charge.

Afin d'illustrer notre propos, on peut revenir sur le « Petit Risque » appelé aussi « frais de santé ».

Les cotisations salariés et employeurs sont différentes entre ex-AIRBUS et Ex-SAFRAN, les prestations sont également différentes, la typologie est à 3 niveaux pour l'ex-SAFRAN (Isolé, Duo+, Famille) et à deux niveaux pour l'ex-AIRBUS (Isolé, Famille), il existe une formule optionnelle Santé+ dans l'accord ex-SAFRAN, etc.

(*) : Suite à la remise en cause des accords liée à la création d'Ariane Group, il y a un accord par établissement de l'ex-périmètre SAFRAN mais le contenu est identique.

➤ Être désinformé : un risque fort de cette négociation

Face à la multitude de données et de problématiques du dossier Prévoyance, dès à présent nous attirons l'attention des salariés afin qu'ils soient particulièrement vigilants sur le contenu des communications syndicales.

Le cas, vécu en 2009, du passage de l'ancien accord Prévoyance « SEP/MCDEF » à l'accord Groupe SAFRAN est un retour d'expérience à ne pas sous-estimer.

SUD a toujours affiché sans équivoque que les prestations de l'accord SAFRAN étaient d'un bon niveau (prestations sans évolutions majeures par rapport à celles du « vieil » accord « SEP/MCDEF »).

Mais, car il y a un mais !

✓ Les cotisations ont augmenté. Si les salariés présents aux effectifs avant le 1^{er} juillet 2009 ont eu une compensation salariale pour annuler cette augmentation de cotisation, tous les nouveaux embauchés depuis ont subi ce surcoût . . .

✓ Les cotisations ont continué à augmenter : En huit ans, c'est +18%.

✓ Le taux de couverture moyen prévu à 95% n'a pas été maintenu. L'ancien accord « SEP/MCDEF » avait un taux de couverture de 91% et, à l'époque, l'argument de la direction et des signataires pour justifier l'augmentation de cotisation était ce taux de 95% (cf. extrait accord Safran).

Le régime Frais de santé de référence conduit, au moment de la signature de l'Accord et sur la base d'une analyse statistique des dépenses de santé en 2007, à un taux de couverture moyen de 95% des dépenses engagées. Le maintien de ce niveau de taux de couverture moyen est un objectif que la Commission de suivi de l'Accord s'attachera à respecter.

Or le bilan présenté le 07/09/2017 par la direction ARIANE GROUP montre un taux de couverture de 90,35%, le dentaire et l'optique ont des taux de couverture respectifs de 86,7% et 87,9% (87,6% et 89,5% avec l'option Santé+ qui coûte plus cher au salarié).

✓ Les retraités ont été chassés du régime solidaire. Du jour au lendemain, un couple de retraités qui payait 100€/ mois de mutuelle a vu sa cotisation passer à plus de 200€.

Dans le futur accord ARIANE GROUP, quelle place sera faite aux retraités et à quel prix ?

➤ Pour un accord Solidaire, Equitable, Responsable et Protecteur !

Cotiser selon ses moyens et se soigner selon ses besoins, et cela tout au long de la vie.

Cette formule résume à elle seule le principe qui devrait faire loi. Malheureusement elle a été abandonnée petit à petit avec le désengagement de la Sécurité Sociale et l'émergence des mutuelles mais aussi des assurances privées. Aujourd'hui, en moyenne, sur 100€ de dépense de santé, la Sécurité Sociale prend 40€ à sa charge et la mutuelle 50€.

- ✓ Il faut une solidarité entre générations, entre ceux qui ont beaucoup de moyens financiers et ceux qui en ont peu.
- ✓ Il faut de l'équité et l'employeur ne doit pas continuer à augmenter les cotisations des salariés et diminuer les siennes.
- ✓ Il faut de la responsabilité pour ne pas participer à l'affaiblissement du système de santé dont nous aurons tous besoin tôt ou tard.
- ✓ Il faut de la protection pour soi et/ou ses proches dans des situations particulièrement difficiles telles que l'incapacité, l'invalidité ou le décès.

SUD organisera prochainement une réunion d'information payée sur la Prévoyance afin d'aller plus dans le détail et de répondre à vos questions.

Sud Safran / Saint Médard 05 57 20 79 00 sud.snpe@snpe-syndicat.fr	Sud Safran / Le Bouchet CRB 01 64 99 10 01 sud.sme.crb@numericable.fr	Sud Safran / Vernon 02 32 21 78 63 sudmetaux27@orange.fr	Sud Safran / Le Haillan 05 57 20 86 14 syndicat@sudindustrie33.fr
--	---	--	---